



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 6 décembre 2019

Membres présents : M. le Maire, André JACOB, Mrs les Adjoints au Maire, Claude AFFOLTER, Liliane BAUER et Gérard DURINGER,

Mmes et Mrs les conseillers municipaux, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Sébastien DURST, Elodie ROTH.

Absents excusés : Mmes Corinne ZEISSLOFF, Michèle MEHN et Stéphanie MICHEL, M. Christian SCHNEIDER.

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2019 est adopté.

1. AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Le conseil municipal autorise le Maire à engager et à mandater les nouvelles dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2019 pour un montant maximum de 225 000 € selon la délibération ci-annexée. Ce principe est adopté à l'unanimité. Cette délibération intervient par principe lors de la dernière séance de chaque année civile.

2. TRAVAUX EN COURS

Réaménagement de la RD 64 rue d'Offenheim et de ses extensions

Le tableau d'actualisation, entre les mois d'octobre et de décembre, du chiffrage de l'opération de réaménagement de la RD 64 rue d'Offenheim et de ses extensions est présenté à l'assemblée. Le nouveau chiffrage de décembre reprend les modifications prescrites au maître d'œuvre par la commune et les services d'entretien des routes du Conseil départemental du Bas-Rhin.

Pour la commune : rajout de barrières et de potelets au carrefour RD64, rue de la Moutarde, rue de la Citadelle et rue des Acacias, suppression du kiosque à livres sur la placette, rajout de charges minérales aux intersections, mise en place optionnelle d'un passage pour piétons à bandes lumineuses sur la RD64 entre les entrées de la rue de la Moutarde et la rue de la Citadelle.

Pour le Département : rajout de graves bitumes dans la structure de la chaussée faisant doubler le coût estimatif des travaux. Le projet est en phase d'avant-projet définitif et pourra évoluer vers la phase de consultation des entreprises en début d'année 2020.

Remplacement du parc des luminaires « boule » dans la commune

Pour mémoire, une négociation portant sur le prix a été engagée le 26 novembre avec les candidats des rangs 1 à 3 qui ont soumissionné à l'avis d'appel public à candidature du 17 septembre 2019 sur le site www.emarchespublics.com dans le cadre du marché de travaux susvisé à passer en procédure adaptée.

Vu les nouvelles offres de prix reçues en date du 3 décembre, pour la solution de base (78 luminaires de type Stela wide à 36 leds) et l'option 3 (3 horloges astronomiques) :

S2EI de Niederhausbergen	52 114.80 € TTC
PONTIGGIA de Horbourg-Wihr	52 346.60 € TTC
SOBECA d'Imbsheim	53 050.80 € TTC

le conseil municipal approuve l'offre de la société S2EI qui lui sera notifiée, après information faite aux candidats non retenus. La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité ; le Maire étant habilité à passer les marchés en procédure adaptée dans le cadre de sa délégation du 11 avril 2014.

Travaux dans la partie basse du cimetière communal

Suite à la mise en ligne le 12 novembre 2019 du dossier de consultation des entreprises pour le marché en procédure adaptée des travaux de réaménagement de la partie basse du cimetière communal, trois offres ont été reçues le 3 décembre :

SATER à Soufflenheim	59 120.40 € TTC
GCM à Bouxwiller	69 360.00 € TTC
Ets Jean Lefebvre à Schweighouse-sur-Moder	76 395.24 € TTC

Le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre SFI confirme le classement de SATER au rang n° 1 compte-tenu des critères de sélection des offres du règlement de consultation. Le conseil municipal à l'unanimité, par délibération, approuve l'offre de la société SATER qui sera notifiée après information faite aux candidats non retenus.

3. DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE DONNEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG-ACKERLAND POUR L'OPERATION DE RECONSTRUCTION APRES DEMOLITION DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR 80 ENFANTS

Le Maire informe l'assemblée qu'une délibération sera prise le 19 décembre en séance du conseil communautaire pour valider le projet de réalisation de cette opération. L'assemblée est amenée à délibérer sur les points suivants :

- donner délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland par convention précisant la quote-part à payer par chaque partie, environ 40 % du coût global à charge de la commune pour l'école maternelle, et 60 % à charge de l'EPCI pour la structure d'accueil périscolaire et extrascolaire ;
- valider le principe du concours pour l'opération et nommer trois représentants communaux siégeant dans le jury de concours, à savoir M. le Maire, André JACOB, Mme Liliane BAUER et M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire ;
- acter le principe du versement d'une prime de concours aux deux candidats dont le projet n'aura pas été retenu par le jury de concours ;
- autoriser l'EPCI à solliciter les subventions pour son propre compte et celui de la commune de Pfulgiesheim auprès des partenaires (Département, Etat).

Le Maire informe l'assemblée de la possibilité de faire évoluer le projet initial de réhabilitation de l'école maternelle vers la construction d'une nouvelle école, après démolition des locaux existants dans une nouvelle configuration présentée à l'assemblée, où la structure d'accueil périscolaire a été redimensionnée pour 80 enfants. La surface actuelle des locaux scolaires de 340 m² étant jugée inadaptée aux besoins à court terme et la solution de transformation des locaux trop contraignante ; c'est l'hypothèse de l'agrandissement des surfaces dédiées à l'école maternelle dans le cadre d'une construction neuve après démolition de l'existant qui est finalement retenue. Le coût total des travaux (école et périscolaire), frais de maîtrise d'œuvre et autres frais s'établit à environ 3 500 000 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité prend la délibération actant le principe de la construction d'une nouvelle école maternelle et d'un accueil périscolaire pour 80 enfants dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à signer avec la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland. Les élus estiment que ces nouveaux équipements vont renforcer l'attractivité de la commune en lui permettant de gagner de nouveaux élèves pour ses écoles.

4. ADOPTION DU RIFSEEP AU 1^{er} JANVIER 2020

Pour mémoire, il s'agit du nouveau régime indemnitaire des agents communaux présenté dans le compte-rendu de la séance du 6 septembre 2019. Le projet de délibération instaurant la prime sociale de l'IFSE, l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise, et les montants plafonds annuels par cadre d'emploi a reçu un favorable du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin en date du 12 novembre. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le nouveau régime indemnitaire par délibération à compter du 1^{er} janvier 2020. Les arrêtés individuels seront pris par le Maire dans la limite des montants plafonds fixés par la délibération.

5. REPAS DE NOEL DES AINES A LA SALLE DES FETES

150 repas ont été commandés auprès du traiteur « Le Landhof » de Saessolsheim pour la fête de Noël des aînés du dimanche 8 décembre 2019. Une animation musicale par Mme Elise DURST et un sketch par Mme Corinne ZEISSLOFF et M. Bertrand MEYER sont prévus en cours d'après-midi.

6. BIC DE DECEMBRE

La maquette du BIC est en cours de réalisation. Une première esquisse sera réceptionnée à partir du 10 décembre, après envoi du dernier article concernant la fête de Noël des aînés. Mme Liliane BAUER propose de décaler au mois de janvier

la distribution du BIC de décembre, ce qui permettrait de répartir le travail de rédaction et de collecte des articles avant Noël et de celui de la relecture et de la finalisation de la maquette au début du mois de janvier. Aucune suite n'est donnée pour l'instant à cette proposition. Le Maire félicite M. l'Adjoint au Maire Gérard DURINGER pour la confection des « mannele » géants exposés devant les fenêtres de la Mairie et les enfants de la garderie pour la confection des décors de Noël accrochés aux sapins de la Place de la Mairie.

7. RECEPTION DU NOUVEL AN A LA SALLE DES FETES

Les invitations à la réception du Nouvel An du 3 janvier 2020 seront envoyées avant le 20 décembre aux associations locales et aux entreprises du village ainsi qu'aux nouveaux habitants qui se sont installés dans la commune depuis 2018. De façon générale, l'ensemble de la population est cordialement conviée à cette manifestation qui sera suivie par un vin chaud et la dégustation de la galette des rois. Cette année, la municipalité souhaite mettre à l'honneur la Présidente de l'association « S'näj un Bastel Stebel » pour l'organisation de la traditionnelle vente de Noël dans la salle de la Mairie au profit d'associations caritatives qui a lieu chaque année, le 1^{er} dimanche de l'Avent, M. Florian DURINGER pour son action de collecte d'effets vestimentaires et de jouets en faveur du Sénégal (cf BIC de juillet 2019) et Melles Léonie ARBOGAST et Noémie BROUILLARD pour leurs performances sportives au sein du Club de Cheerleading de Souffelweyersheim.

8. DIVERS

Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à la salle des fêtes pour l'organisation du service de cantine scolaire avec la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland

Le Maire expose que la convention signée le 8 janvier 2014 est arrivée à échéance le 30 août 2018. Les services de la communauté de communes souhaitent harmoniser les pratiques de refacturation des frais relatifs à l'utilisation des locaux mis à disposition par les communes dans le cadre des accueils périscolaires, cantines et garderies. Dans l'attente de la mise en œuvre des nouvelles règles applicables au 1^{er} janvier 2020, il est procédé à la reconduction de la convention existante sur la période du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2019 selon les modalités financières fixées dans la convention initiale. Ce point est adopté à l'unanimité.

Suppression du distributeur automatique de billets de l'agence du Crédit Mutuel

Par courrier du 26 novembre dernier, la commune a été officiellement informée de l'arrêt définitif du guichet automatique au 15 décembre 2019, de la volonté des instances de se séparer de l'actuel bureau de Pfulgriesheim fermé depuis mai 2019 et de leur attente par rapport à une éventuelle proposition de rachat par la commune. Dans ce contexte, le Maire propose de saisir le Service des Domaines pour évaluer la valeur vénale du bien afin de présenter une offre d'acquisition dans les meilleurs délais. Pour mémoire, la construction est implantée sur un terrain de 2.95 ares, classé en zone UB et inclus dans le périmètre des coulées d'eau boueuse et d'inondation par débordement du cours d'eau.

Demande d'emplacement pour la vente ambulante de spécialités guadeloupéennes

Un commerçant a sollicité une autorisation de stationnement de son food truck sur le domaine public pour vendre une spécialité guadeloupéenne, le bokit, l'équivalent du pain bagnat. Le créneau du mardi soir Place du Charron est encore disponible. Une proposition sera faite dans ce sens au commerçant.

Déclaration d'intention d'aliéner du terrain bâti au 1 rue de la Poste

Le Maire informe le conseil municipal du projet de vente de la maison en fond de parcelle au 1 rue de la Poste après accomplissement des formalités de purge du droit de préemption urbain. Le conseil municipal décide de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur ce bien.

Cycle de natation à la piscine de Hautepierre

Le Maire informe l'assemblée de la signature d'une convention d'occupation et d'utilisation de la piscine de Hautepierre entre la commune de Pfulgriesheim et l'Eurométropole pour permettre aux enfants des écoles maternelle et élémentaire de Pfulgriesheim de suivre un cycle de natation du 2 mars au 9 avril 2020.

TOUR DE TABLE

M. Sébastien DURST signale deux lampadaires en panne rue du Heuberg et rue des Prés. La commune fera intervenir son prestataire la société S2EI de Niederhausbergen.

Mme Corinne ZEISSLOFF demande que les agents du SIVOM balayent les feuilles sur les trottoirs. Des instructions seront données dans ce sens.

Mme Elodie ROTH signale que les sous-traitants des fournisseurs d'accès à l'internet en THD ouvrent les chambres télécom en l'absence de tout dispositif de sécurité et qu'il y a lieu de faire une information à la société ROSACE concessionnaire du réseau en fibre optique dans la commune.

La date de l'Osterputz est fixée le samedi 4 avril 2020.

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu le 17 janvier 2020 et le 21 février 2020.

La séance est levée à 11 h.